

Réf. : MFP/15024182

Lausanne, le 29 août 2018

Plan sectoriel des transports, partie Infrastructure rail – adaptations et mises à jour 2018 – Deuxième consultation selon l'art.20 OAT

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Nous faisons référence à votre courrier du 2 juillet 2018 concernant le projet cité en titre et vous remercions de nous consulter.

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a pris connaissance des mises à jour et actualisations apportées au plan sectoriel des transports – partie infrastructure rail et souhaite vous faire part de ses remarques.

Le Conseil d'Etat demande que le statut du projet d'infrastructure permettant d'introduire un troisième produit Grandes lignes entre Lausanne et Berne, à l'horizon 2025 (type RegioExpress), soit clarifié et que les aménagements pour cette infrastructure et leur financement pour une mise en service au plus tard en 2025 soient précisés.

Nous relevons par ailleurs que le DETEC n'est pas entré en matière sur la demande, émise lors de la première consultation, de mentionner dans le plan sectoriel des transports la *déclaration conjointe II* du 16 décembre 2016, relative au transport du chlore.

Cette déclaration, fruit d'une longue démarche avec tous les acteurs du transport de chlore, est au cœur de la problématique de la coordination entre aménagement du territoire et prévention des accidents majeurs, et inclut des mesures impactant l'infrastructure rail.

Le Conseil d'Etat ne souhaite pas inscrire cette déclaration dans le Plan sectoriel mais demande d'y faire référence pour renforcer les engagements pris à travers cette déclaration. Au chapitre 4.6, nous demandons ainsi de compléter le dernier paragraphe comme suit : « *Dans la perspective de la mise en œuvre de la déclaration conjointe II (signé par le DETEC), les Offices fédéraux exercent la haute surveillance en vue d'atteindre les objectifs fixés.* ».

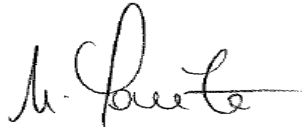
Enfin, nous vous informons que le point de croisement de Gilamont nécessaire à la mise en place d'une cadence au quart d'heure pour le MOB, entre Vevey et Blonay, est en construction et entrera en service en juillet 2019.

En vous remerciant d'avance pour la prise en compte de ces remarques, nous vous prions de croire, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE

LE CHANCELIER



Nuria Gorrite



Vincent Grandjean

Copies

- OAE
- SDT